

Le Ministère de l'Éducation Nationale sous-traite la formation des enseignants à Microsoft-France...

Gérard Kuntz (g.kun67@free.fr)

Ce point de vue se lit avantageusement dans sa version électronique, sur le site de l'APMEP : [APMEP/publications/le bulletin vert/les sommaires et articles/numéro 518](#). Elle permet l'accès direct aux documents cités dans le texte, qui sont indispensables pour en saisir les enjeux.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a un énorme défi à relever : former en 6 mois, les professeurs des écoles et les professeurs de mathématiques du collège, à l'enseignement de l'algorithmique (pardon, du codage...).

Plutôt que de puiser dans le vivier des enseignants ayant de réelles compétences dans ce domaine, il a préféré sous-traiter cette formation à Microsoft-France en signant avec cette entreprise privée un [Accord de Partenariat](#)¹ dont la teneur a de quoi étonner et qui a soulevé d'innombrables et vigoureuses protestations. Bien qu'il ne présente « aucun caractère d'exclusivité », le contrat signé avec le Ministère de l'Éducation Nationale permettra (entre autres) à Microsoft France :

- D'organiser des stages académiques (appelés « séminaires ») sur l'intégration de tablettes Microsoft dans l'enseignement (toutes matières confondues apparemment) ;
- De former les chefs d'établissement et cadres académiques à l'utilisation de produits Microsoft (Office ; Internet Explorer ou Edge ; Windows...) ;
- De former, en présentiel ou à distance, les enseignants à l'utilisation pédagogique de tablettes ou smartphones Microsoft (1000 stagiaires prévus, sans référence explicite aux mathématiques) ;
- D'utiliser sa propre plate forme de jeux sérieux en lieu et place de l'existant (le financement de Scratch par Microsoft laisse penser que l'outil de codage choisi serait un lot de tablettes Microsoft avec Scratch pré-installé) ;
- D'organiser des séances de formation/publicité à l'intérieur même des collèges (« Microsoft propose que le Ministère de l'Éducation ... permette l'organisation de certaines sessions au sein d'établissements scolaires ») ;
- D'intégrer Office 365 dans les ENT ;
- De collecter à des fins statistiques les travaux des élèves, sur une plate forme sécurisée... ;
- d'intégrer les manuels scolaires à Office 360

On constate qu'il n'est question ni de logiciels libres, ni de respect de la vie privée, ni d'algorithmes, ni de mathématiques... mais d'une véritable intrusion d'une multinationale dans le système éducatif.

En échange de cette convention, Microsoft France verse 13 millions d'euros au Ministère !

Ce point mérite qu'on s'y arrête. Microsoft-France s'apprête à mobiliser un grand nombre de ses ingénieurs dans un coûteux effort de formation de milliers de Professeurs. Et c'est lui qui paye !!! Cherchez l'erreur. On ne fera croire à personne qu'il s'agit de philanthropie, mais l'enjeu et l'opportunité de pénétration du système éducatif par cette multinationale sont tels qu'elle est prête à tous des sacrifices.

Pourtant, le Code de l'Éducation était particulièrement précis à propos de la place des logiciels libres et des formats ouverts :

- [Pour l'enseignement supérieur](#)² : « Le service public de l'enseignement supérieur met à

1 http://cache.media.education.gouv.fr/file/Partenaires/17/7/convention_signee_506177.pdf

2 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027747749&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20151201>

disposition de ses usagers des services et des ressources pédagogiques numériques. Les logiciels libres sont utilisés en priorité. »

- [Dans le cadre du service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance](#)³ : « Dans le cadre de ce service public, la détermination du choix des ressources utilisées tient compte de l'offre de [logiciels libres et de documents au format ouvert](#)⁴, si elle existe. »

Faut-il dès lors s'étonner que [les nombreux commentaires \(235 à ce jour\)](#)⁵ à la fin du document tout en sourires expriment massivement l'incompréhension, le désaccord et pas mal de colère ? [Une pétition proposée à la signature des lecteurs](#)⁶ résume les principales objections à ce partenariat. Son titre en révèle l'esprit : *Un partenariat indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale.*

- Il tend à renforcer la position dominante de l'entreprise américaine, au détriment des logiciels libres et des formats ouverts, qui pourtant respectent les principes élémentaires de neutralité et d'interopérabilité.
- C'est une véritable mise sous tutelle de l'informatique à l'école, réalisée de plus sans consultation des acteurs de l'éducation, y compris en interne.
- Il ne tient aucun compte du travail des personnels de terrain, des enseignants, des chercheurs, pourtant les plus au fait des besoins des élèves, de leur administration et des contraintes liées au partage des données dans leurs établissements.
- Il ignore [l'appel en faveur des formats ouverts dans l'éducation](#)⁷ pourtant soutenu par des associations professionnelles d'enseignants, des syndicats et des entreprises.
- Il apparaît d'autant plus navrant qu'il fait suite aux récentes révélations sur l'espionnage facilité par Microsoft et sa [politique de collecte d'informations personnelles de l'utilisateur](#)⁸.
- L'école va devenir une fabrique d'inégalité, l'argent servant par la suite de discriminant dans le choix des logiciels et des services. Une nouvelle fois, la jeunesse et la formation des esprits sont sacrifiées au profit d'intérêts économiques de grandes firmes américaines.

On le voit, la charge est rude, à la mesure de la faute commise. Croit-on vraiment en haut lieu, que le passage en force mobilisera des enseignants dont beaucoup (en particulier en mathématiques) doutent de l'intérêt de ce *codage* sans horaire ajouté, qui grignotera encore un peu plus un temps si chichement mesuré ?

Un mot encore pour signaler deux reportages saisissants à propos de l'étrange comportement des GAFAM⁹. Après les avoir vus, vous aurez une autre appréciation des partenariats avec ces « monstres cool ».

- [Envoyé Spécial : la face cachée de Google](#)¹⁰ (Voir en particulier à 39' 40" ; 28'45" ; 35' 40")
- [Géants du Net : Ennemis d'états](#)¹¹

Même si Microsoft n'y est pas principalement cité, il n'échappe pas aux graves dérives signalées dans ces investigations.

3 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027682649&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20151201>

4 <http://revue.sesamath.net/spip.php?article779>

5 <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2015/11/30/numerique-a-lecole-partenariat-entre-le-ministere-de-leducation-nationale-et-microsoft/>

6 <http://www.april.org/microsoft-educ-nat-partenariat-indigne/>

7 <http://formatsouverts.education/>

8 <http://www.numerama.com/magazine/33357-windows-10-microsoft-et-vos-donnees-privées-ce-que-vous-devez-savoir.html>

9 Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft

10 http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-la-face-cachee-de-google_1148465.html

11 <http://www.dailymotion.com/video/x30q3vs>